

AVRIL 2007

N°32

Mme Françoise GRI a pris ses fonctions de Présidente de MANPOWER France le 12 mars. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Après une période de turbulences causée par un plan social injustifié qui a débouché sur plus de 150 suppressions de postes et le départ de l'ancien président M. Jean-Pierre LEMONNIER, dans des conditions qui demeurent encore troubles, la CFTC espère que l'une des premières actions de Mme GRI sera de redonner confiance aux salariés de MANPOWER

Redonner confiance par une politique commerciale ferme et pérenne mais aussi par une juste redistribution des bénéfices aux salariés de l'entreprise.

La mise en place d'un intéressement aux bénéfices peut faire partie de ce que les salariés peuvent espérer d'une entreprise qui souhaite réellement les intégrer dans un processus de « donnant-donnant » ou de « gagnant – gagnant » si souvent vanté par notre direction.

Donner à certains un mois de salaire en plus et des stocks option à partir du niveau 6A (voir plus), pourquoi pas ! Mais les autres salariés ?

Ce n'est pas avec la participation sans cesse plus maigrichonne d'une année à l'autre à cause de savants montages financiers dont nous dénonçons régulièrement la perversité, que les « petits » sont récompensés des efforts qu'ils produisent tout au long de l'année.

Pour le réseau commercial, les nouvelles primes vont satisfaire les uns et mécontenter les autres comme d'habitude.

Depuis plusieurs années, la rémunération variable des opérationnels change au gré des humeurs de nos dirigeants.

Sans une augmentation conséquente de l'enveloppe globale distribuée à tous les opérationnels, chaque nouveau mode de calcul ne peut que prendre aux uns pour donner aux autres, c'est à dire en démotivant les uns pour re-motiver les autres, solution qui finalement mécontente tout le monde et génère de nombreux départs de la société.

Aurons-nous la chance cette fois d'avoir un dirigeant qui comprenne que la motivation de nos commerciaux est primordiale pour notre entreprise et qu'elle passe par une juste rétribution de leur rémunération variable et non par des menaces de sanction !



Nous remercions tous ceux qui ont répondu à notre questionnaire « La CFTC à la rencontre des salariés de MANPOWER ».

Comme promis, nous vous en communiquons les résultats en page 2, 3 et 4 de ce bulletin. Cinq points importants ressortent de ce sondage :

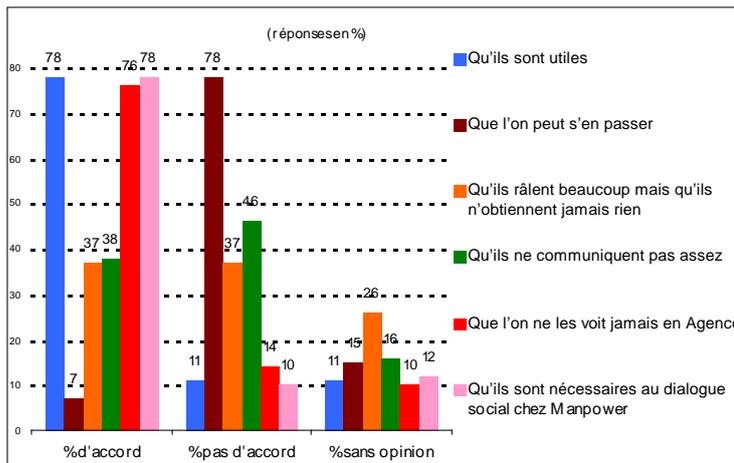
- Un quart d'entre vous ne connaît pas le syndicat CFTC
- 60 % ne connaît pas les coordonnées d'un représentant CFTC
- 79% demandent que nous passions plus souvent en agence
- 97 % souhaitent que nous organisions des sondages auprès du personnel sur les sujets importants
- 74% des salariés MANPOWER ne connaissent pas notre site Internet.

Nous allons engager dans les mois qui viennent certaines actions nous permettant de mieux répondre à vos attentes

Vos représentants CFTC.

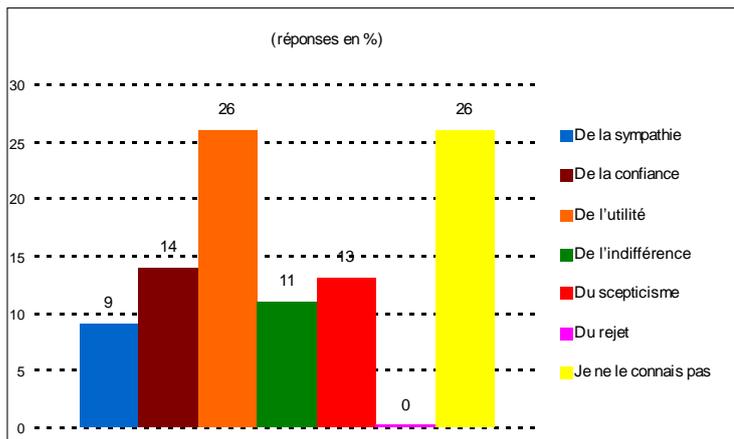
Résultats du sondage : La CFTC à la rencontre des salariés de MANPOWER.

1- Que pensez-vous des syndicats ?



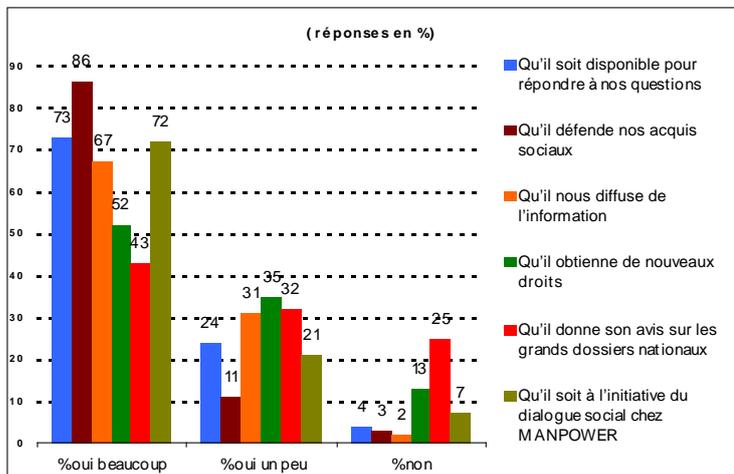
Vous êtes 78% à penser que les syndicats sont utiles. Un réconfort pour nous, la mode actuelle étant au dénigrement des syndicats et 76 % à dire que vous ne nous voyez jamais en agence. Résultats à rapprocher du tableau n°14 où vous êtes 79% à souhaiter que nous passions plus souvent en agence.

2- Que vous inspire le syndicat CFTC ?

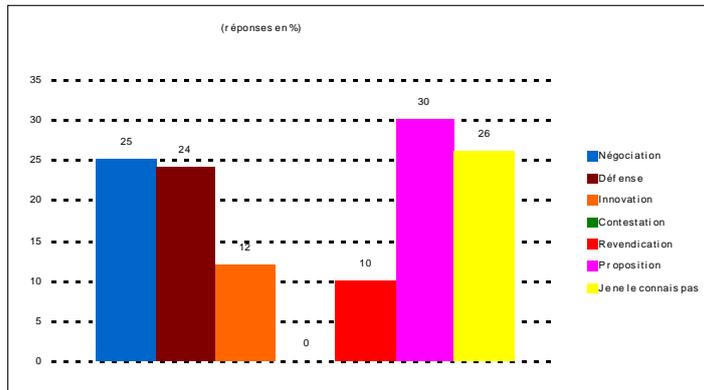


Une surprise : un quart d'entre vous ne connaît pas la CFTC. Sinon vous êtes un sur deux à avoir plutôt une bonne opinion de notre syndicat.

3- Qu'attendez-vous du syndicat CFTC ?

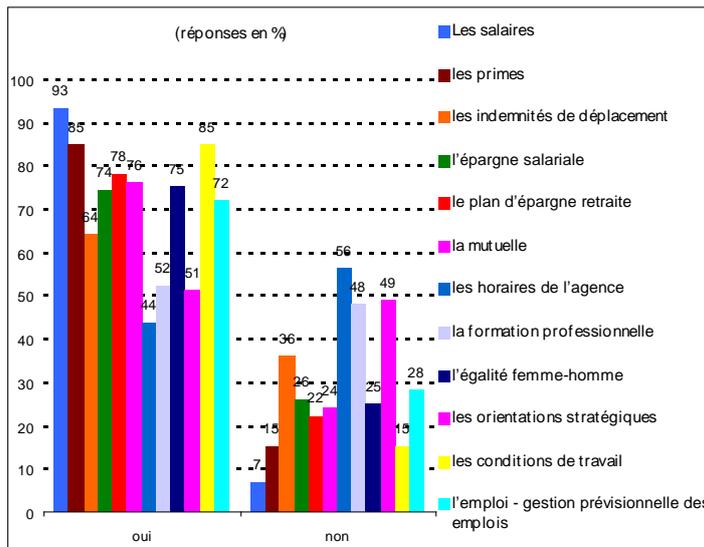


4- Selon vous, quel est le mot qui devrait qualifier l'action syndicale pour qu'elle corresponde le plus à vos attentes ?



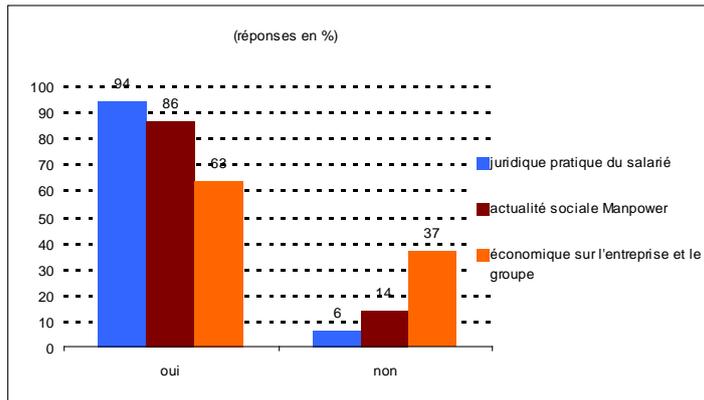
Un syndicat contestataire ne vous intéresse pas (0 %). Vous préférez un syndicat qui propose (30 %) et qui négocie (25 %)

5- Pensez-vous que chacun des sujets suivants doit faire l'objet de négociations chez MANPOWER entre la direction et les syndicats ?

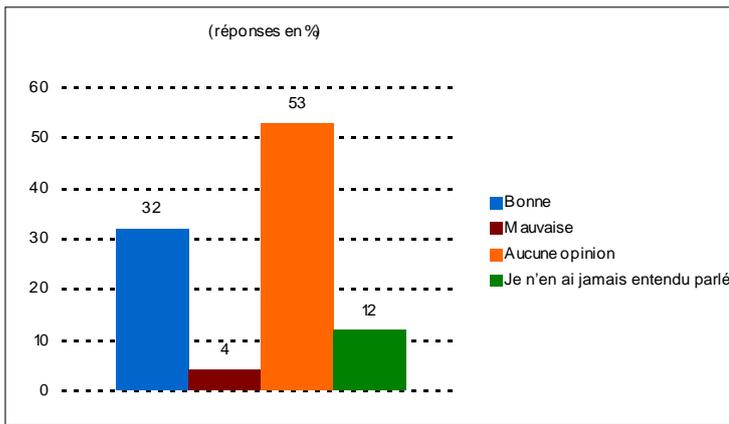


Les salaires, primes et les conditions de travail sont les trois principaux sujets dont vous souhaitez qu'ils fassent l'objet de négociations entre les syndicats et la direction.

6- Quel domaine informatif attendez-vous de la CFTC ?

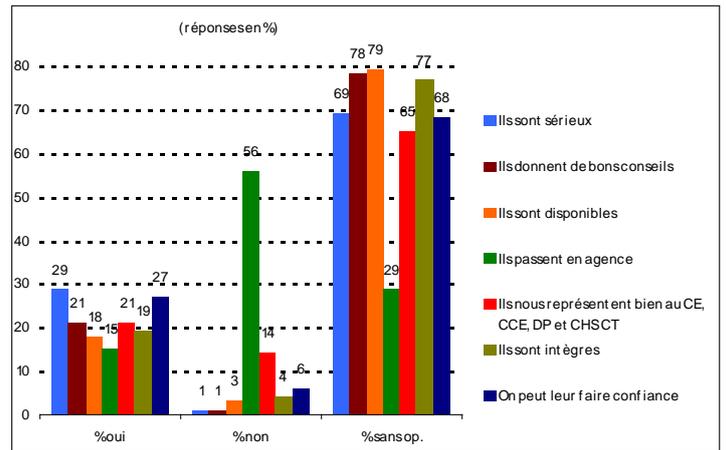


7- Quelle opinion avez-vous de le CFTC chez MANPOWER ?



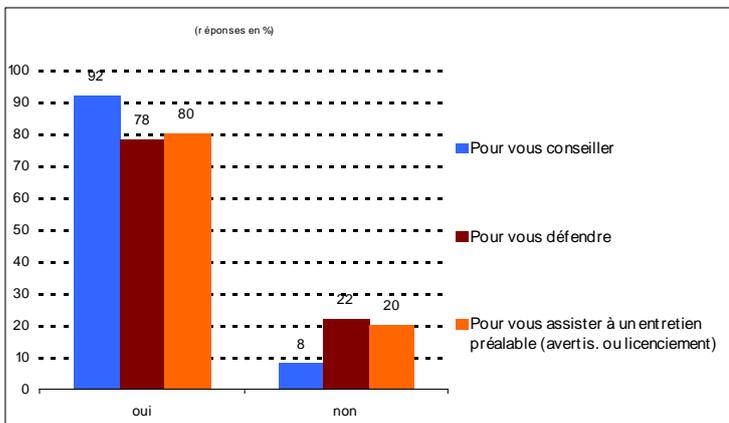
Ce tableau est à rapprocher des tableaux 2, 4 et 9 qui prouvent que le syndicat CFTC est encore mal connu des salariés MANPOWER. Nous devons nous faire connaître davantage surtout auprès des nouveaux embauchés.

10- Quelle opinion avez-vous des représentants CFTC ?



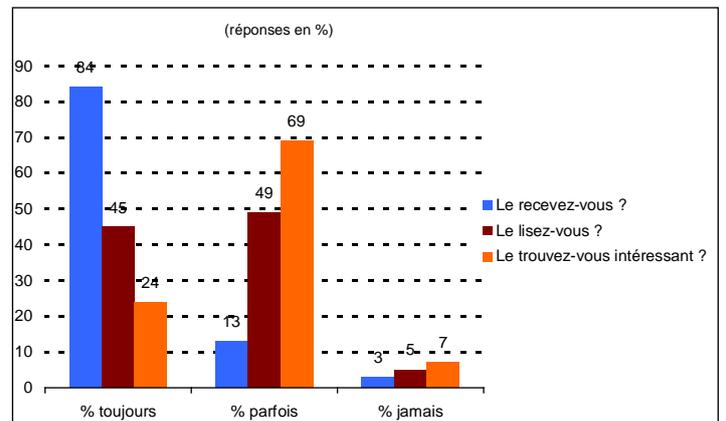
Beaucoup de « sans opinion » sur ce tableau avec pourtant un enseignement majeur : vous êtes trop nombreux à nous dire que nous ne passons pas en agence.

8- Feriez-vous confiance à un représentant CFTC ?

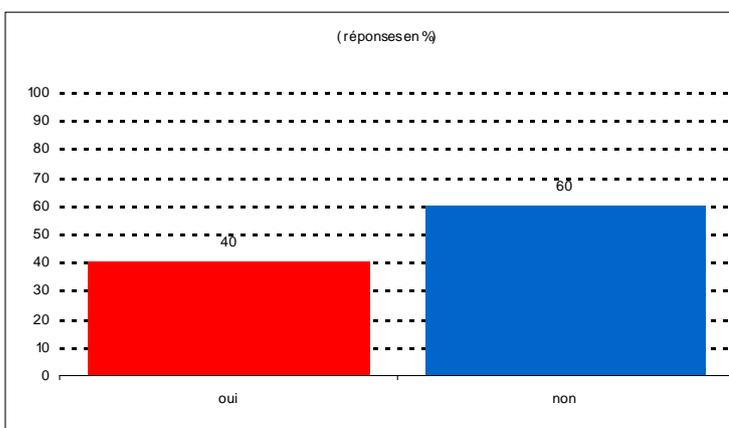


Un bon point : vous êtes 92% à nous faire confiance pour vous conseiller et presque autant pour vous défendre ou vous assister.

11- Concernant notre bulletin trimestriel d'informations :

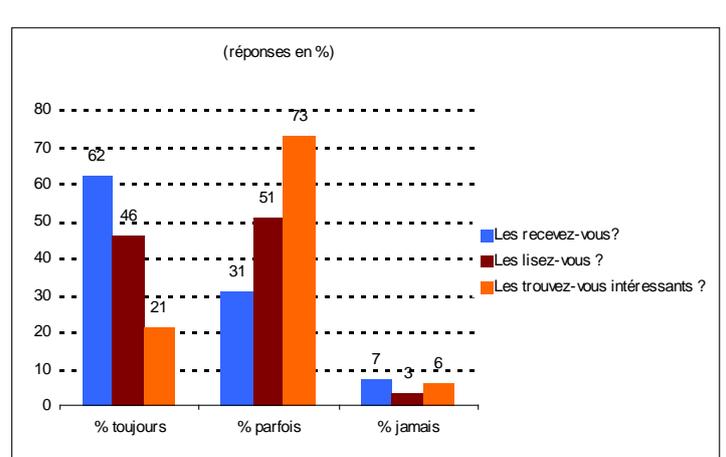


9- Connaissez-vous les coordonnées d'un représentant CFTC ?



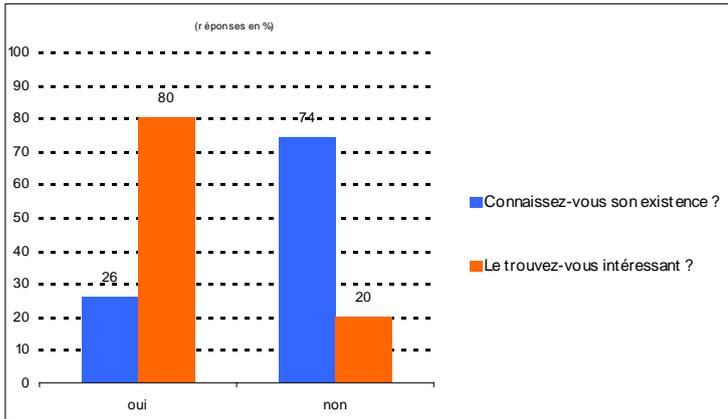
Une autre surprise de taille : malgré toutes nos communications vous êtes presque 2/3 à ne pas connaître les coordonnées d'un représentant CFTC !

12- Concernant nos tracts et nos communications :

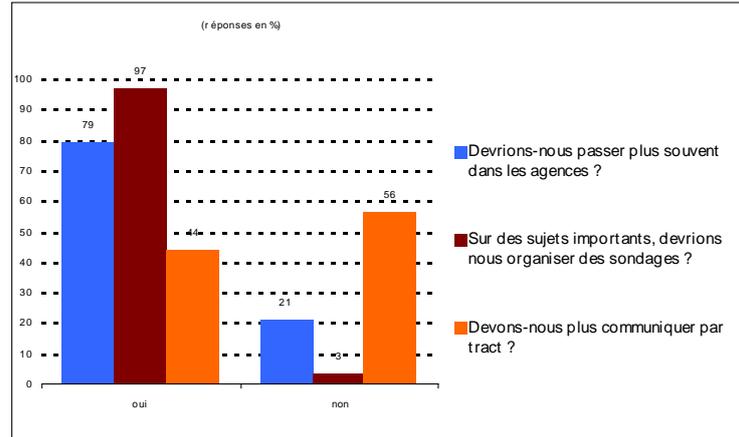


13-Concernant notre site Internet cftc.manpower.free.fr :

14- Nos améliorations :



Une refonte de notre site Internet pour le rendre plus convivial et une information sur son existence tenteront de résoudre ce point faible.



Une réelle demande de nous voir plus souvent passer dans les agences et une volonté de participer à la vie sociale de votre entreprise en donnant votre avis sur les sujets importants.

BULLETIN D'ADHESION A LA SECTION SYNDICALE CFTC-MANPOWER

M. Mme Mlle

Nom :

Prénom :

Adresse :

Qualification :

Les cotisations sont, pour une année, de 96 euros. Le paiement peut être réalisé : a)* en fonction du nombre de trimestres restant à courir jusqu'à la fin de l'année en cours (minimum 1 trimestre soit 24 euros), b) * ou en 4 versements.

Le bulletin d'adhésion est à envoyer à : **CFTC-MANPOWER 13, rue Dautancourt 75017 Paris**, accompagné de votre cotisation. Le chèque étant à rédiger à l'ordre de « CFTC ».

*Rappel : **66 %** du montant de vos cotisations syndicales sont déductibles de vos impôts.*